



**MAIRIE DE CANTE**  
13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr  
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025  
Date de reception de l'AR: 11/04/2025  
009-210900767-DE\_2025\_007-DE  
A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_007

### SEANCE DU 08 AVRIL 2025

Date de la convocation : 02 avril 2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	06	06
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
06	00	00
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

**OBJET :**

**Approbation et vote du CFU**

M le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote de CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu que M le Maire ne prend pas part au vote, et quittera la salle, laissant l'assemblée sous la présidence de Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe

Considérant les éléments susvisés, Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe présentera & soumettra le CFU 2024 au vote du conseil syndical.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	253 851.01	Dépenses	488 269.05
Recettes	262 172.19	Recettes	484 070.83
Résultat d'exercice	8 321.18		-4 198.22

Soit	4 122.96
RAR	-7 085.55

Résultat cumulé		-2 962.59	
Reports exercice antérieur	40 000.00		185 562.09
Résultat de clôture	48 321.18		181 363.87
	Soit	229 685.05	

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le CFU 2024

**Pour extrait conforme**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 avril 2025**